

COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2018/O1/075**

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2018

REUNION DES 28 ET 29 MARS 2018

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CENTRE DU SPORT ET DE LA JEUNESSE CORSE
DESIGNATION D'UNE DIRECTRICE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'article 8 des statuts de la régie autonome personnalisée dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière pour la gestion du Centre du Sport et de la Jeunesse Corse (C.S.J.C), adoptés délibération N° 18 /014 AC de l'Assemblée de Corse en date du 16 janvier 2018, prévoit que :

Le CSJC est dirigé par un Directeur, désigné par délibération de l'Assemblée de Corse, puis nommé par le Président du Conseil d'Administration. Ce dernier met fin à ses fonctions dans les mêmes formes sauf dans les cas prévus à l'article R. 2221-11 du code général des collectivités territoriales. Le Directeur est le chef des services de la régie.

Compte tenu de la période transitoire liée à la mise en œuvre de ce nouveau mode de gestion, l'établissement ne dispose plus à ce jour de Directeur.

Madame Isabelle FERRACCI, qui dirigeait l'établissement sous sa forme précédente (le régime du Syndicat Mixte) continue d'assurer la continuité du service, la cohésion des équipes et coordonne la mise en œuvre des politiques en matière de jeunesse, de sports et d'innovation sociale de la Collectivité de Corse.

Au regard des compétences et du travail réalisé, et conformément aux statuts de la Régie Autonome Personnalisée, Le Président du Centre du Sport et de la Jeunesse Corse propose pour nomination au poste de directeur de l'établissement, Madame Isabelle FERRACCI.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.